

tenue de la conférence provinciale. Nous pourrions peut-être faire rapport à la Chambre ensuite. Puis il n'y aurait plus de propositions à soumettre touchant cette mesure.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, vous avez entendu la motion. Quels sont ceux qui en veulent l'adoption? Et ceux qui en veulent le rejet?

La motion est adoptée.

M. HATFIELD: Il semblerait qu'il faudra beaucoup plus d'hôpitaux au pays après l'entrée en vigueur du présent projet de loi et que les hôpitaux au pays devront être agrandis. A-t-on pourvu aux subventions aux municipalités ou aux provinces concernant l'augmentation des hôpitaux?

Le Dr HEAGERTY: C'est un point qui peut être discuté. Des gens croient qu'il faudra un très grand nombre de nouveaux hôpitaux à cause du nombre des malades chroniques qui devront être traités. Mais pour ce qui est de l'hospitalisation, des règlements pourront pourvoir au cas de ces malades. On me dit qu'en Nouvelle-Zélande, les malades font maintenant la queue aux abords des bureaux des médecins. Cela ne devrait pas arriver ici si nous réglementons les rendez-vous chez les médecins en exigeant que les consultations se fassent sur rendez-vous. Cela ne présenterait pas de difficultés. C'est simplement une question d'administration. Nous ne saurions pourvoir dans le projet de loi à l'étude à l'accroissement des hôpitaux, vu que leur construction est du domaine des provinces. Nous n'avons pas tenté dans cet avant-projet de loi d'accorder aux commissions provinciales l'autorisation de construire de nouveaux hôpitaux. Si ces hôpitaux s'imposent, la commission pourra s'adresser aux autorités provinciales qui ont juridiction en la matière. La commission n'aura pas la moindre autorité à cet égard. Elle pourra s'adresser aux autorités provinciales pour obtenir la construction d'autres hôpitaux au besoin.

M. HATFIELD: Les autorités provinciales obtiendront-elles des subventions?

Le Dr HEAGERTY: Pas d'après le présent projet de loi.

M. HOWDEN: Mais celui-ci comporte que l'on construira des hôpitaux dans les régions qui en sont actuellement démunies, n'est-ce pas?

Le Dr HEAGERTY: Les provinces et les commissions provinciales pourront étudier ce point. Nous n'avons pas tenté de résoudre tous les menus problèmes que comporte l'attribution des prestations. Les commissions provinciales devront étudier ce point.

M. HATFIELD: N'y a-t-il pas une grande pénurie d'hôpitaux au Canada?

Le Dr HEAGERTY: La difficulté à l'heure actuelle est l'insuffisance des médecins. Il en résulte donc relativement trop d'hôpitaux. Certains de ces derniers manquent de personnel et sont donc fermés.

M. KINLEY: Monsieur le président, la formule financière paraît être assez vaste. Il me semble que le comité financier qui a soumis son rapport devrait se présenter au Comité, lui donner les raisons de ses conclusions et autres données afin que nous le comprenions facilement.

L'hon. M. MACKENZIE: Je suis tout à fait de votre avis. Il pourra se présenter à la prochaine séance que fixera le Comité.

M. BRUCE: Je me demande si le président pourrait nous dire quand le Comité se réunira de nouveau, afin que nous prenions nos dispositions en conséquence.

Le PRÉSIDENT: Je suis sûr que tous les membres du Comité veulent avoir quelque temps afin de lire attentivement ce projet de loi et ses dispositions. J'ai pensé que si le Comité se réunissait mardi prochain, ce serait peut-être suffisant. Cela ferait-il l'affaire?

M. BRUCE: Oui.